

## Contester un Pv de stationnement

Par **soso05**, le **08/07/2010** à **19:43**

bonjour, je viens de recevoir (le 8 juillet) une amende forfaitaire majorée : décision prononcée le 12 juin pour une infraction commise le 23 janvier à Paris pour un arrêt ou stationnement gênant sur un emplacement réservé aux véhicules de livraison. l'immatriculation et la marque citées sur le PV correspondent bien à mon véhicule. Hors je n'étais pas à Paris ce jour là, j'étais chez moi en moselle ce jour là, j'étais même en arrêt maladie suite à ma grossesse. je n'ai pas de preuves que je n'étais pas sur Paris mis à part des relevés bancaires de cartes bleues montrant que j'étais à plus de 300 km ce jour là. Comment puis je contester cette amende, dois je payer avant de contester.

Par **Laure11**, le **09/07/2010** à **08:01**

Bonjour,

Aviez-vous prêté votre véhicule le 23 janvier ?

Par **soso05**, le **10/07/2010** à **08:28**

Non absolument pas, je ne l'avais pas prêté

Par **Laure11**, le **10/07/2010** à **21:52**

*" l'immatriculation et la marque citées sur le PV correspondent bien à mon véhicule."*

Je ne vois vraiment pas comment vous pouvez contester cette amende.... et surtout convaincre qui que ce soit que votre véhicule se trouvait à 300kms de Paris !

Par **razor2**, le **15/07/2010** à **17:04**

Bonjour, en effet c'est mal barré. Il faudrait déposer une plainte pour usurpation de plaque d'immatriculation. Ensuite, contester cette amende majorée en envoyant un courrier en RAR à

l'attention de l'Officier du Ministère Public du lieu de l'infraction, dont vous trouverez l'adresse en appelant le commissariat de la ville concernée, en lui joignant l'original de l'avis d'amende majorée, le récépissé du dépôt de plainte, un courrier explicatif, et éventuellement des témoignages écrits, avec copie des cartes d'identités, comme quoi votre véhicule (et non pas vous..) ne se trouvait pas à l'endroit de l'infraction le jour J à l'heure H, mais ailleurs...Il faudra lui demander le classement sans suite du pv ou à défaut, le renvoi devant la juridiction de proximité de votre domicile, comme prévu par le code de procédure pénale.

Par **salut Kitty**, le **26/07/2010** à **22:27**

bonjour !

meme probleme que la personne de Moselle. Mais moi je suis dans l'Ain. Je travaillais ce jour la le 12 janvier et pourtant je recois aujourd'hui 26 juillet une amende pour une citroen (j'ai bien une citroen) mal garee a Levallois Perret (a 7 heures de route d'ici). Meme plaque sauf le chiffre du departement qui devient 001 au lieu de 01.

Quelqu'un pourrait m'expliquer comment leurs fichiers marchent pour tomber sur ma voiture avec une plaque ou le departement est faux ?

et quelqu'un sait ce que je dois faire pour contester car l'amende est de 300 euros.

Cordialement,

Par **razor2**, le **27/07/2010** à **09:42**

Même procédure que celle ci dessus. Direction commissariat pour dépôt de plainte pour usurpation de plaque d'immatriculation, et ensuite, courrier en RAR à l'attention de l'OMP du lieu de l'infraction en lui joignant l'original de l'avis d'amende majoré, le récépissé du dépôt de plainte, et éventuellement aussi des témoignages attestant que ce jour là, votre voiture n'était pas sur le lieu de l'infraction...